



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Novembre 2014 n°66

Compte Rendu des Commissions Administratives Paritaires Locales Listes Aptitudes 13 novembre 2014

Déclaration liminaire lue par les élus CGT Finances Publiques 71 :

« Monsieur le Président,

Cette CAPL se tient dans un contexte particulier. En effet, les choix politiques et économiques de privilégier le soutien aux entreprises, l'offre, en les faisant financer par une partie des budgets habituellement consacrés aux services publics, mettent en difficultés les missions des finances publiques.

Le prétexte invoqué est simple et réducteur pour nous : ainsi, l'entreprise est encensée et soutenue car créatrice de richesses et les services publics et ses agents sont dénoncés car ils représentent un coût pour la société.

C'est dans ce contexte clivant que notre administration est tenue de dévoiler de grands bouleversements dans les services pour les années à venir. Ces régressions, dictées par la volonté de réduire les dépenses publiques, ne seront pas sans effet sur les emplois, les conditions de travail et la

carrière des agents. Ainsi, c'est tout ce qui concerne ce que nous appelons la « Vie de l'agent » qui est impacté.

C'est donc dans un contexte de réduction budgétaire drastique que vous devez vous prononcer sur la promotion de nos collègues. Or, nous ne pouvons exclure que ce contexte aura des conséquences sur les volumes des promotions d'agents inscrits sur les listes d'aptitude. Nous craignons que les agents subissent plusieurs peines à la fois : les suppressions d'emplois et par conséquent la dégradation de leurs conditions de travail, les difficultés pour exercer leur droit à mutation, et en ce qui nous intéresse ce jour, le rétrécissement de leurs possibilités de promotion.

Face à toutes ces difficultés éprouvées, nous demandons la promotion et la reconnaissance des qualifications de l'ensemble des candidats, tant nous refusons de nous livrer à des travaux comparatifs entre tel ou tel collègue et ainsi de distinguer les plus « méritants » des autres.

Nous rappelons que la CGT Finances Publiques

revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire. Toutefois, nous sommes bien conscients que, pour de multiples raisons, un certain nombre d'agents ne peut accéder à la promotion par le concours. Nous revendiquons donc la mise en place d'un réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude.

Par ailleurs, nous demandons également que dès la consultation des CAPL un rapport d'aptitude soit établi et communiqué aux élus pour tous les candidats quelque soit leur proposition de classement (excellents, très bons, à revoir). »

Mâcon le 13 novembre 2014

Liste Aptitude de C en B, 9h30 :

La réponse du président :

Elle fut brève puisque le président a jugé notre intervention *politique*... Une nouvelle fois !

Il considère que notre déclaration, du moins dans sa première partie, est « *étrangère à la CAPL* »...

A la regarder de plus près, pas tant que ça : en effet, qui peut nier que les contraintes budgétaires, guidées par les choix politiques, ne pèsent pas, au final, sur la carrière des agents ?

Il nous précise qu'il prend note de l'orientation de la CGT qui tend à privilégier la voie du concours mais il indique que certains agents n'ont pas d'autre choix que la liste d'aptitude (*ce que nous avons dit aussi en déclaration liminaire*). Puis vient toute une démonstration sur la nécessité de distinguer à l'intérieur d'un même corps des agents qui souhaitent être promus dans un corps supérieur. Pour le président, « *la liste d'aptitude a des vertus* »...

Quant à notre requête d'élargir au maximum la promotion, il la juge « *budgétairement irréaliste* ». Et pourtant, d'autres choix « *budgétairement irréalistes* » sont faits par le gouvernement et ne font pas la promotion de l'emploi. Mais ça, c'est politique..!

Le président souligne que le volume du recrutement externe détermine le volume des promotions internes. Et comme par hasard, la crainte que nous évoquons dans notre déclaration liminaire est reprise sous une autre forme : « *les*

listes d'aptitudes 2015 seront en volume réduit ».

Il indique ensuite les « potentialités » laissées aux débats de la CAPL : sachant qu'il y a possibilité de 6 promotions, que la liste en comporte déjà 5, il reste donc 1 potentialité.

Ce qui, pour la CGT Finances Publiques 71, ne change rien puisque **nous refusons d'établir la liste d'aptitude en proposant des candidats. C'est le rôle unique de l'administration. En effet, en quoi une organisation syndicale, chargée de défendre les droits et garanties des personnels, serait apte à juger et à déterminer si un candidat est plus méritant qu'un autre ?**

Il y a là un risque (*périlleux pour l'agent et...l'organisation syndicale*) de tomber dans le « test comparatif » entre agents auquel la CGT Finances Publiques 71 refuse catégoriquement de se livrer. Les élus CGT ont mandat pour demander un point d'étape sur chaque dossier, sorte de rapport d'aptitude, pour donner aux agents un aperçu des chances de leur dossier.

D'ailleurs, en fin de séance le président ne réfute pas cette responsabilité de « *choisir seul* » les candidats.

Après **l'approbation des procès-verbaux** des séances antérieures, les travaux commencent.

Les chiffres de cette liste d'aptitude 2014 :

- 29566 agents étaient sur la plage appel statutaire ;
- 8 387 candidats (3 965 agents Filière Fiscale, 4422 Filière Gestion Publique) ;
- Il y a une baisse constatée par rapport à 2013 et la part des candidats FGP diminue.

Au niveau de la **Saône et Loire** :

- 33 candidatures écrites à la DDFIP 71 (18 FF et 15 FGP).

Des entretiens ont été proposés. Pas à tout le monde...

L'examen de la valeur professionnelle est fait en fonction de critères : les 5 dernières évaluations, l'aptitude à exercer des fonctions supérieures, la mobilité fonctionnelle et géographique, le parcours professionnel. Sur ce dernier point le président précise qu'il « *n'y a pas de parcours type* ».

Les candidats sont classés en Excellents, Très Bon

(« *sorte de vivier* » selon les mots du président) et A Revoir (un fourre-tout où l'on classe les « jeunes », ceux qui ne remplissent pas encore les conditions et...les « sans issues (!) »).

Nous noterons, pendant les débats, cette phrase du président : « *la science des ressources humaines n'est pas une science exacte* ». Tout est dit.

A l'issue des débats, nous avons procédé au vote :

L'administration et FO ont voté POUR.

CGT Finances Publiques et Solidaires CONTRE.

Pour l'explication du vote CGT (voir nos déclarations liminaires successives sur la question !)

Lors des **questions diverses**, les élus CGT Finances Publiques 71 ont évoqué la situation du **PCE de Mâcon** qui voyait, pour la deuxième année consécutive, un cadre A, nouvellement nommé, être déplacé vers un autre service. Nous avons souligné que le service pouvait pâtir de ces choix, notamment en ce qui concerne les charges de travail et la réalisation des objectifs mais aussi pour les agents qui s'investissent.

Le président nous a objecté que le cadre A arrivé au PCE en septembre était en renfort. Donc, selon lui, le PCE n'est pas en sous-effectif. Cette ponction d'effectif est due à un effet cascade qui a obligé la DDFIP à trancher.

Liste aptitude de B en A, 14h :

Lecture de la pétition France Domaines avant remise au DDFIP71 pour transmission à la D.G.

Approbation des 2 PV du 12 Sept 2013 et 16 Juillet 2013 à l'unanimité.

Examen de la liste d'aptitude :

Après rappel des règles applicables, le DDFIP annonce la seule candidature retenue du fait du quota limité à 1 pour cette année en Saône-et Loire. Le DDFIP rappelle sa position de l'an dernier :

« *On peut faire des listes d'aptitude sur 10 ans mais ça n'a pas de sens. Il faut déjà gérer les « Très Bien » et qu'ils sortent comme inspecteurs avant d'allonger la liste* ».

La CGT a souligné que cette liste était déjà trop

importante dans le 71. Selon nous, il ne faut plus alimenter le *vivier* pour conserver une vision réaliste des choses.

Vote : 3 pour de l'Administration et 1 FO
2 contre : CGT et SNUI/Solidaires

Vos représentants CGT Finances Publiques 71 à la CAPL de C en B du 13/11/2014 : Pierre BADEY, Nadine BERTHOD, Evelyne GOMEZ, Lidwine AUBOEUF.

De B en A : Annick GUYENOT

POUR VOS INFOS SYNDICALES LOCALES **C'EST ICI :**

<http://www.financespubliques.cgt.fr/71/>

**LE 1er SITE INTERNET
D'INFOS SYNDICALES LOCALES !**

N'hésitez pas à nous contacter !

